



OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI
FIN DE FORMATION PROFESSIONNELLE

à délivrer à la fin de la formation au stagiaire-chômeur indemnisé et
à introduire par le stagiaire immédiatement auprès de son organisme de paiement
(116§2 AR 25.11.1991)

OP et cachet dateur

cachet dateur BC

A COMPLETER PAR LE RESPONSABLE DE LA FORMATION

NISS numéro d'identification sécurité sociale
(voir verso de votre carte d'identité)

Nom et prénom du stagiaire
(en majuscules)
Adresse

DONNEES RELATIVES A LA FORMATION 1 :

L'intéressé a suivi une formation professionnelle organisée ou subsidiée par le FOREM ou par "Bruxelles Formation" ou par l'ADG.

Formation suivie:

Nombre d'heures par semaine et date de début et date de fin : ≥ 35h du au
Pour les formations en établissement d'enseignement, une période de 50 minutes est à renseigner comme une heure de 60 minutes
 ≥ 17,5 < 35h du au
 < 17,5h du au

Interruptions : mentionnez les interruptions de plus d'un mois durant lesquelles le stagiaire n'a pas suivi de formation (p.e. pour cause de maladie, vacances, fermeture du centre, maladie de l'instructeur, impossibilité temporaire de continuer la formation, p.e. à cause des intempéries, d'un manque de travail, ...)

date de début	date de fin	nature de l'interruption
.....
.....
.....

Remarques :

date signature du responsable cachet du centre ou de la Direction subrégionale

DONNEES RELATIVES A LA FORMATION 2 :

L'intéressé a suivi une formation professionnelle organisée ou subsidiée par le FOREM ou par "Bruxelles Formation" ou par l'ADG.

Formation suivie:

Nombre d'heures par semaine et date de début et date de fin : ≥ 35h du au
Pour les formations en établissement d'enseignement, une période de 50 minutes est à renseigner comme une heure de 60 minutes
 ≥ 17,5 < 35h du au
 < 17,5h du au

Interruptions : mentionnez les interruptions de plus d'un mois durant lesquelles le stagiaire n'a pas suivi de formation (p.e. pour cause de maladie, vacances, fermeture du centre, maladie de l'instructeur, impossibilité temporaire de continuer la formation, p.e. à cause des intempéries, d'un manque de travail, ...)

date de début	date de fin	nature de l'interruption
.....
.....
.....

Remarques :

date signature du responsable cachet du centre ou de la Direction subrégionale

Vos déclarations sont traitées et conservées dans des fichiers informatiques. Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure ONEM relative à la protection de la vie privée. Pour info "assurance chômage", voir également www.onem.be